Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20261118-2026_11_1_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du mercredi 18 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	18
Procurations	1

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, LE GAC Vincent, QUEMENER Sandra, LE ROUX Gildas, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER Jacqueline, RIOU Stéphane, CARVENNEC Eveline, LE MERRER Gwenola, GUELLEC Gisèle, FINETTI Alexandre, de GUILLEBON Michel-Marie, RANNOU Hervé, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu.

Absent : LE BLEVENNEC Patrick (procuration donnée à LE GAC Vincent)

Michel-Marie de GUILLEBON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 novembre 2026
Date d'affichage : 9 novembre 2026

2026-11-1-1 Budget principal : décision modificative n° 2026-3

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de procéder à plusieurs ajustements des crédits inscrits au budget principal 2026 afin de tenir compte du montant de FCTVA effectivement perçu, de régulariser le résultat d'investissement reporté à la suite de la décision modificative n° 1 et de prévoir les crédits nécessaires aux amortissements ainsi qu'aux travaux de clôture du terrain de football.

Il convient ainsi d'ajuster les crédits du budget principal comme suit :

En section de fonctionnement :

ART.	OBJET	MONTANT INITIAL	NOUVEAU MONTANT	MODIFICATION
60622 (dépenses)	Carburant	30 000,00 €	28 750,00 €	– 1 250,00 €
681 (dépenses)	Dotations aux amortissements et aux provisions	100 000,00 €	101 250,00 €	+ 1 250,00 €
TOTAL (dépenses – recettes)				**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20261118-2026_11_1_1-DE

En section d'investissement :

ART.	OBJET	MONTANT INITIAL	NOUVEAU MONTANT	MODIFICATION
001 (recettes)	Excédent d'investissement reporté	167 140,95 €	163 680,95 €	– 3 460,00 €
10222 (recettes)	FCTVA	7 000,00 €	9 368,03 €	+ 2 368,03 €
2802 (040) (recettes)	Amortissements 2026	100 000,00 €	101 250,00 €	+ 1 250,00 €
2128 (dépenses)	Aménagements et agencements de terrains - clôture du terrain de football	0,00 €	2 368,03 €	+ 2 368,03 €
2151 (dépenses)	Programme de voirie	199 509,40 €	197 299,40 €	– 2 210,00 €
TOTAL (dépenses – recettes)				**0,00 €**

Ces ajustements préservent l'équilibre des deux sections budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2026-3 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Pédernec le 18 novembre 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT



Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr